

La rentrée et les inscriptions auront lieu à la piscine Orgeval (stade Georges HEBERT Reims) à 20h30 :

- **Lundi 25 septembre 2023** pour les **anciens adhérents** apnéistes, plongeurs et nageurs
- **Jeudi 28 septembre 2023** pour les **nouveaux adhérents**

Entraînements

Les entraînements auront lieu :

- Pour les plongeurs et nageurs à la piscine **Orgeval** les lundis et jeudis de 20h30 à 22h30.
Les séances bouteilles ne commenceront qu'à partir du 02 octobre 2023.
- Pour les apnéistes :
 - à la piscine **Thiolettes** les mercredi de 20h30 à 22h00
 - à la piscine **Château d'Eau**, 12 Allée des Landais REIMS, le vendredi de 20h00 à 21h30
(piscine mutualisée avec les clubs GASM et RPA) **à partir du 27 septembre 2023**

Rappel : pas de séance d'entraînement pendant les congés scolaires

Inscriptions

Afin de vous inscrire pour une nouvelle année, veuillez retourner votre dossier d'inscription COMPLET :

- Par courriel :

Documents au format pdf à envoyer à secretaire@archimede-club.org et philippe.vincent@netcourrier.com

Vous nous remettrez votre règlement lors de votre première séance de piscine et avant le 13 octobre 2022

- Par courrier :

A l'adresse suivante : **Archimède club, Philippe VINCENT,**
56 rue Vernouillet – 51100 Reims

- En main propre : A Philippe le jour de la rentrée et séances suivantes.

Attention, afin d'éviter une gestion trop importante et fastidieuse des pièces manquantes, **seuls les dossiers complets seront acceptés** : aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.

Votre dossier d'inscription COMPLET est composé de :

- Le bulletin d'inscription ci-joint que vous aurez rempli, complété et signé
- Le règlement correspondant à votre inscription (virement, chèque ou chèque ANCV)
- Pour les mineurs : une autorisation parentale de pratique de l'activité.
- Un certificat médical valide de non-contre-indication à la pratique de l'activité (ou CACI).

L'ensemble de ces documents sont disponibles en téléchargement sur le site internet :

www.archimede-club.org rubrique « **S'inscrire** ».

Règlement

- Privilégier les paiements par virement :
 - IBAN : FR76 1027 8088 6400 0279 3314 136 // BIC: CMCIFR2A
 - Merci de bien renseigner votre nom et le motif « Inscription saison »
- Si vous souhaitez effectuer un paiement échelonné, merci d'établir deux chèques, chacun d'un montant de 50% de la somme due, tous deux datés du jour d'inscription. Le premier sera débité à la rentrée, le second sera encaissé fin décembre.
- Pour les adhésions de plusieurs membres de la même famille, merci de faire un paiement par adhérent.

Visite médicale

- Pour pratiquer toute activité, vous devez être en possession d'un certificat médical de moins d'un an. Votre cotisation comprend le prix de la visite médicale auprès d'un médecin fédéral spécialiste de la plongée. Le prix de cette visite ne peut en aucun cas être déduit de votre cotisation. Vous pouvez prendre rendez-vous à ces numéros :

- Docteur Benoit JOURNE ou Docteur Denis TOUSSAINT

CHU - Service de Médecine Hyperbare - 45 rue Cognac Jay - 51092 REIMS CEDEX - Tél : 03.26.78.48.75

- Docteur Alain Lurette - 2 Place de la Mairie, 51220 Courcy - Tél : 03 26 49 61 02

- Une copie de votre certificat médical est à transmettre impérativement à Hubert MEUNIER, de préférence par mail hub.meunier@gmail.com

Si vous avez donné votre CACI la saison passée et qu'il est toujours valide, il est inutile de le re-fournir.
Pensez à conserver l'original de votre certificat médical

Assurances

- Votre licence fédérale inclut une assurance en responsabilité civile (ARC), mais exclut toute garantie à titre personnel. Vous pouvez souscrire une assurance individuelle accident (AIA) proposée par la FFESSM par l'intermédiaire du cabinet LAFONT AXA (loisir ou loisir Top niveau 1, 2 ou 3). Nous vous proposons d'y souscrire par l'intermédiaire du club au moment de l'inscription en cochant la case appropriée. Vous aurez la possibilité à la réception de votre licence d'y souscrire directement sur le site fédéral. Vous trouverez d'autres précisions et le détail des garanties sur le site de la FFESSM ; www.ffessm.fr ou www.cabinet-lafont.com
- Pour les moniteurs qui encadreront des élèves, le club prend en charge le coût de l'assurance complémentaire sur la base du tarif "loisir 1 (base)" pour les E1 et "loisir 2 (base)" pour les autres encadrants (y compris moniteur apnée).

Renseignements :

Le Président Julien CHAUVET : 06 13 12 46 22 ou Le secrétariat Philippe VINCENT : 06 99 07 61 71

Baptêmes

Des baptêmes de plongée seront organisés tous les jeudis selon les demandes.

Pour prendre rendez-vous, prenez contact via le site internet www.archimede-club.org rubrique « Faire un baptême » ou contactez le président.